

En conclusion, s'il est adopté en l'état, ce projet de servitudes impacte Voisines à plusieurs niveaux :

- 1) les possibilités d'urbanisation de la commune deviennent quasiment inexistantes. En effet, dans sa partie nord, il existe des contraintes liées au classement de l'Eglise,
- 2) les activités des associations sont menacées, les particuliers subiront une dévaluation de leur patrimoine,
- 3) deux entreprises agricoles voient leur outil de travail remis en cause.

Avec l'espoir que vous prendrez en compte nos observations, nous vous prions de croire, monsieur le Commissaire-enquêteur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Maire
Anne GREGOIRE

L'adjoint
Claude RICHOUX

L'adjoint
Christian FEBVRE

Les Conseillers municipaux